

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230619-DEC2023-212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°2 RELATIF A L'ACCORD-CADRE POUR LA GESTION DES ABONNEMENTS A DES PUBLICATIONS PERIODIQUES - LOT 1 : PUBLICATIONS PÉRIODIQUES POUR LE GRAND PUBLIC ET LES ECOLES – PS20048

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2123-1 1° et R2194-1 et suivants,

Vu la décision n°2020-330 du 5 Octobre 2020, attribuant le contrat du lot n°1 à la société France Publication,

Vu la décision n°2022-341 du 14 Octobre 2022 portant approbation de l'avenant 1 relatif à l'intégration de nouveaux abonnements au Bordereau des Prix Unitaires et sur la nécessité de ne pas renouveler certains abonnements,

Considérant la nécessité d'intégrer de nouveaux abonnements au bordereau de prix unitaire,

Considérant la nécessité de ne pas renouveler certains abonnements,

Décision n° 2023 – 212

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°2 à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la gestion des abonnements à des publications périodiques – lot 1 publications périodiques pour le grand public et les écoles avec la société France PUBLICATION, dont le siège social se situe 40-42 rue Barbes – 92541 MONTROUGE.

De nouveaux besoins ont été émis au sein des services de la Ville de Lens.

Aussi, il y a lieu d'acter les nouveaux prix unitaires suivants :

- Abonnements pour l'école élémentaire Jeanne d'Arc :

- NATIONAL GEOGRAPHIC KIDS Prix unitaire : 65,62 € HT (+ TVA à 2,10 %)
- HISTOIRES VRAIES (+ HORS-SERIES). Prix unitaire : 76,40 € HT (+ TVA à 2,10 %)

Par ailleurs, les prix unitaires suivants sont supprimés :

- Abonnement pour l'école élémentaire Jeanne d'Arc :

- MES PREMIERS J'AIME LIRE (12) (INCL. CD). Prix unitaire : 70,52 € HT (+ TVA à 2,10 %)
- PETIT LEONARD (LE). Prix unitaire : 70,53 € HT (+ TVA à 2,1 %)

- Abonnements pour l'école élémentaire Pasteur :

- MAXIMAX. Prix unitaire : 52,13 € HT (+ TVA à 5,5 %)

Le montant maximum par période du contrat, fixé à 19 500 € H.T reste inchangé.

ARTICLE 2 : Toutes les autres clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services, en charge de la Vie de la Cité, de l'Accès aux Services Publics et des Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 19/06/2023

Pour Le Maire
L'Adjoint au Maire
Pierre MAZURE

Pierre MAZURE